

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 7 JUILLET 2026

DELIBERATION 2026_117

Objet : Lancement de la procédure de Déclaration d'utilité publique (DUP) concernant les terrains situés dans le périmètre de l'emprise de la Zone d'activités économiques "Porte de Flandre" à Nieppe

L'an deux mille vingt-six le sept juillet à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis Rue de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le trente juin deux mille-vingt-six.

Présents (78) :

Michel PICOTIN (Suppléant) - Jacques GREMBER - Sylvie TRACHEZ - Nancy MILITAO - Gauthier VANCAYZEELE - Laure DOBIGNY - Frédéric VERTUN - Armelle FLAMENT - Yannick DESCAMPS - Audrey RINGOT - Alain TALLEU - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Didier PELISSIER (Suppléant) - Romuald GUILLAIN - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Pascal DEQUIDT - Philippe MASQUELIER - Serge SOODTS - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Eva SPRIET - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Florence BRISBART - Didier TIBERGHEN - Brigitte SCHOONHEERE - Guillaume GAMELIN - Sophie ANDRE - Hakim CHAFCHAF - Marie BOUQUET - Sophie CAUDRON - Thierry VINCENT - Pierre-Laurent VANDECAVEYE - Samuel BEVER - Jean-François DAUTRICOURT - Patrick DEROULLERS - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Samuel DASSONNEVILLE - Marie SANDRA - Franck MEURILLON - Delphine DARTHOIT - Bruno DARRY - Jérôme RENIER - Thierry DEHONDT-BEDAGUE - Clément VERLET (Suppléant) - Jean-Luc DEBERT - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - César STORET - Claude BODELE - Bertrand CREPIN - Stéphanie FENET - Bérengère DELATTRE - Carole DELAIRE - Edith STAELEN - Régis GODEL - Vincent DUCOURANT - Amandine TRANCHANT - Céline REANT - Jean-François DEMON - Benoît BART - Louis LEVEUGLE - Delphine RANCHY - Eric SMAL - Tristan LESCORNEZ (Suppléant) - Anne VANPEENE - Coralie DEVROEDE - Christian BELYNCK

Procurations (8) :

Yannick CORDONNIER à Jacques GREMBER - Arnaud DEVILLEZ à Alain TALLEU - Elise DORMION-ROUSSEZ à Gaël DUHAMEL - Bernard DENTENER à Philippe GRIMBER - Béatrice FERLIN à Florence BRISBART - Jacques WYCKAERT à Eva SPRIET - Pamela VIDOCGUE à Marie SANDRA - Jean-Luc DEHUYSSER à Valentin BELLEVAL

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 86

Secrétaire de séance : Jean-Luc DEBERT

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 7 JUILLET 2026

DELIBERATION 2026_117

Objet : Lancement de la procédure de Déclaration d'utilité publique (DUP) concernant les terrains situés dans le périmètre de l'emprise de la Zone d'activités économiques "Porte de Flandre" à Nieppe

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'expropriation, pour cause d'utilité publique, notamment les articles L. 110-1, R. 112-5 et suivants et R. 131-3 et suivants ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, notamment la compétence en matière d'actions de développement économique ;

Considérant la nécessité de renforcer l'offre foncière à vocation économique afin de répondre aux besoins d'implantation et de développement des entreprises sur le territoire ;

Considérant que le projet d'extension et de requalification de la zone d'activités économiques « Porte de Flandre » à Nieppe constitue l'une des zones prioritaires du projet de territoire. Aménagée en bordure de l'autoroute A25, à proximité de la métropole lilloise, son positionnement géographique constitue un facteur d'attractivité et de développement économique important.

Considérant qu'à ce jour, des contacts ont été établis avec les différents propriétaires.

Considérant que la maîtrise foncière de l'ensemble des parcelles nécessaires à la réalisation du projet n'est pas acquise à ce jour ;

Considérant que la procédure de Déclaration d'utilité publique (DUP) a pour objectif de permettre à Cœur de Flandre Agglo d'acquérir les parcelles pour lesquelles la négociation à l'amiable n'aboutirait pas

Considérant que les terrains situés dans le périmètre d'emprises sont les suivants :

N° parcelle	Surface en m²
C 200	6 460
C 199	11 310
C 198	14 170
C 226	11 660
C 225	2 121
C 224	2 500
C 223	8 090
C 222	15 539
C 221	5 070
C1819	18 264
AW 108	147
AW 102	1 159
AW 20	858
AW 238	789
AW 191	1 514

Il vous est proposé :

- d'autoriser le Président ou son représentant à engager la procédure de Déclaration d'Utilité Publique relative au projet d'extension et de requalification de la Zone d'activités économiques de la Porte de Flandre à Nieppe,
- d'autoriser le Président ou son représentant à constituer et déposer le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique portant sur les terrains situés dans le périmètre d'emprise du projet,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte et document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote :

Pour : 86

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Secrétaire de séance,



Jean-Luc DEBERT

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 7 juillet 2026,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Valentin BELLEVAL

